

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le 16 juillet de l'An Deux Mille Vingt à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 10/07/2020, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, MANNEVEAU Julie, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, LAOUENAN-LE LEC Françoise, POULMARC'H Bertrand, DREANO Christelle, GUILLEMOT André, CLEMENT Isabelle, JAFFRY Bernard, TANGUY Christine, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Secrétaire de séance : Marc RAHER

**Délibération N° DE 43-2020**

**Objet : Désignation de la commission d'appel d'offres**

Vu le Code Général des collectivités locales,  
Vu le code de la commande publique,

La commission d'appel d'offres doit être constituée du Président (Président de la commission), et de cinq membres titulaires et de cinq suppléants, élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Peuvent en outre participer aux réunions de la commission d'appel d'offres :

- Une ou plusieurs personnes du service technique compétent pour suivre ou assurer l'exécution des marchés,
- Des personnalités désignées par le Président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres.

Lorsqu'ils y sont invités par le Président de la commission d'appel d'offres :

- Le comptable public et un représentant du directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

**Résultat du scrutin :**

| Membres titulaires   | Membres suppléants  |
|----------------------|---------------------|
| Henri SAVINA         | Julie MANNEVEAU     |
| Christian ABGUILLERM | Anissa ANDASMAS     |
| Marc RAHER           | Bertrand POULMARC'H |
| Hugues TUPIN         | Florence CROM       |
| Bernard JAFFRY       | Philippe LE MOIGNE  |

**Il est proposé :**

- **D'arrêter la liste des membres de la commission d'appel d'offres comme désignés ci-dessus.**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.**

**Fait et délibéré le 16 juillet 2020**

Le Président,  
Philippe AUDURIER

